



Règlement du concours de dessins "Noël du futur" Applicable du 22 novembre au 21 décembre 2021

Article 1 _ Objet et thème du concours

L'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant, immatriculé sous le numéro Siret 817 575 616 00021 dont le siège est situé 1 place de La Baie, 29 940 La Forêt-Fouesnant propose aux enfants intéressés un concours de dessins "Noël du futur". Il est ouvert du 22 novembre au 21 décembre 2021.

Article 2 _ Participants

Le concours est ouvert aux enfants de 2 à 13 ans. La participation à ce concours est gratuite. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle. Un seul dessin par enfant est autorisé.

Article 3 _ Modalités de participation

Il est demandé que les dessins soient réalisés dans le cadre réservé à cet effet sur le bulletin de participation.

Toutes les techniques manuelles seront acceptées. Un titre peut être donné à l'œuvre et sera noté sur le dessin.

Le concours se décompose en 4 catégories :

- Catégorie I : les enfants de 2 à 4 ans
- Catégorie II : les enfants de 5 à 7 ans
- Catégorie III : les enfants de 8 à 10 ans
- Catégorie IV : les enfants de 11 à 13 ans

L'âge s'entend au moment de la participation.

Article 4 _ Acheminement des dessins

Le bulletin de participation doit être déposé, au plus tard le 05 décembre 2021, à l'accueil de l'office de tourisme, dans la boîte aux lettres de l'office de tourisme ou dans la boîtes aux lettres du Père-Noël.

Aucun accusé de réception sera fourni.

Article 5 _ Droit d'image et droit d'auteur

En rapportant le bulletin de participation, chaque participant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur des dessins et qu'il autorise l'office de tourisme à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication.

Article 6 _ Désignation des gagnants

Huit prix seront décernés à l'issue du concours photos. Deux dans chacune des catégories d'âge des participants.

- Les votes à l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant : un gagnant par catégorie. Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu le plus de votes.
- Les votes sur Facebook : un gagnant par catégorie. Les dessins ayant obtenu le plus de "j'aime" seront désignés gagnants.

En cas d'ex-aequo, un jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Tous les enfants seront récompensés.

Article 7 _ Exposition et dotations

Tous les dessins seront exposés à l'office et mis en ligne sur la page Facebook La Forêt-Fouesnant, Port-La-Forêt, Office de Tourisme du 06 au 20 décembre 2021.

Les lots suivants seront attribués aux gagnants :

- Catégorie I : 1 entrée au Cinéville à Concarneau

- Catégorie II : 1 entrée à Accro Bat à Clohars-Fouesnant
- Catégorie III : 1 entrée à Bretagne Karting à Combrit
- Catégorie IV : 1 entrée au parc La Récré des 3 Curés

Les lots ne pourront être ni négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur. Les participants autorisent gratuitement l'organisateur à publier sur Facebook, site Internet, articles de presse... les informations indiquées sur le bulletin de participation.

Article 8 _ Remise des dotations

Une remise des lots sera organisée le mardi 21 décembre 2021 à 18h00 à l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant. Tous les enfants sont invités à y participer.

Article 9 _ Non restitution

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 10 _ Calendrier

Le concours respectera le calendrier suivant :

- Ouverture du concours : lundi 22 novembre 2021
- Clôture du dépôt des dessins : dimanche 05 décembre 2021
- Votes : du lundi 06 au lundi 20 décembre 2021
- Désignation des gagnants : mardi 21 décembre 2021

Article 11 _ Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement sera en ligne sur le site Internet de l'office de tourisme www.foret-fouesnant-tourisme.com et peut être envoyé par courrier électronique, courrier postal ou retiré à l'accueil de l'office de tourisme sur simple demande.

Article 12 _ Responsabilité

L'organisateur ne peut encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d'évènements indépendant de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours. Dans de telles circonstances, il s'engage à en informer les participants dans les meilleurs délais.

Article 13 _ Modification du règlement

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.

Article 14 _ Notice d'information RGPD

La gestion du concours de dessins "Noël du futur" de l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant représente un traitement de données personnelles géré par l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant. Les informations personnelles collectées sont nécessaires à la gestion du concours. Les finalités sont :

- Faire élire 4 dessins via Facebook, seuls le prénom de l'enfant sera publié.
- Faire élire 4 dessins par les votes à l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant.

Les données personnelles sont conservées dans la limite de leurs utilisations liées à la gestion du concours.

Les données personnelles seront supprimées à l'issue du concours lorsque tous les gagnants auront récupéré leur lot.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.